

CR ET PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/07/2024 - 20H00 – MORIAT

Présents : Legendre Denis, Baylot Thierry, Fournier-Salaville Dominique, Alric Jean-Louis, Gomes Céline, Mercier Benoit, Papin Régis.

Absents excusés : Venries Nicolas, Page Sandrine qui donne pouvoir à Denis Legendre.

Absent non excusé : Issartel Franck.

Lieu : mairie, salle du conseil.

Secrétaire de séance : Mme Fournier-Salaville Dominique.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal :**

Vote : 8 votes Pour. Le dernier cr du conseil municipal du 12/04/2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération à prendre concernant la vente de la cour communale place Pouget : prix, surfaces, acquéreurs :**

Lors du conseil municipal du 09/02/24, nous avons évoqué la vente de la petite cour communale en haut de la place du Pouget. Cela faisait suite à une demande de propriétaires desservis par cette petite cour publique. Le conseil municipal était favorable à cette vente, si tous les propriétaires concernés se mettaient d'accord. Depuis, tous les propriétaires ont été prévenus et réunis et après discussion, l'accord est le suivant : M. Fonseca et M. Tapissier demandent à acheter la moitié de la cour chacun, le bornage et les frais de notaires sont à leur charge. La commune vend le terrain pour 1 euro symbolique chacun.

M. le maire demande si le conseil approuve cette vente :

Vote : 8 votes Pour. Approuvé

- **Délibération concernant la mise en place généralisé du CFU (Compte Financier Unique) en 2025 :**

La préfecture et la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) nous demande de regrouper le compte administratif et le compte de gestion en un compte unique : le CFU (Compte Financier Unique). L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

M. le maire demande si le conseil municipal approuve la mise en place du CFU :

Vote : 8 votes Pour. Approuvé.

- **Dossier d'échange de parcelle Prunet/Commune :**

Le transformateur électrique chemin des plantades a été installé sur un terrain privatif appartenant à la famille Prunet/Brevet. La commune propose au propriétaire d'échanger le bout de terrain sur lequel est installé le transformateur avec un bout de terrain de la même surface du côté de la rue qui appartient à la commune. Ainsi, le propriétaire privé ne perd pas de surface et le transformateur se retrouve sur un terrain public communal.

M. le maire demande si le conseil approuve cet échange :

Vote : 8 votes Pour. Approuvé

- **Demande de subvention de l'école d'Agnat pour un élève habitant la commune :**

La directrice de l'école d'Agnat sollicite notre commune pour une demande de subvention exceptionnelle afin de financer des sorties scolaires pour un élève habitant la commune de Moriat. Sorties réalisées dans le cadre du projet « biodiversité dans tous ses états ».

M. le maire demande si le conseil est d'accord pour donner une subvention de 20 Euros :

Vote : 8 votes Pour. Approuvé.

- **Coût final du programme de la signalétique et demande fonds de concours à l'API :**

L'achat et la pose de signalétique (Panneaux de rue, numéros et panneaux routiers) a coûté 3994 Euros. Sachant que nous pouvons demander le fond de concours de l'API (Agglo Pays d'Issoire) à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune, nous demandons le fond de concours de l'API pour financer 50 % de ce programme.

Nous demandons aussi ce fond de concours pour financer 50 % des achats de matériel pour l'entretien de la commune : tracteur tondeuse, petits outillages.

Vote : 8 votes Pour. Approuvé

- **Mise en place du Payfip (paiement par carte bancaire ou prélèvement):**

Le DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) propose une offre de paiement dématérialisé en ligne « PayFip » qui permet aux usagers de régler leurs créances envers les collectivités territoriales par carte bancaire ou prélèvement automatique.

Le Maire indique qu'il serait intéressant de mettre en place ce système de paiement pour les titres de recette : loyers, fermages, locations de salle des fêtes.

Considérant que l'offre de paiement proposée par la DGFIP permet ce service en ligne simple et rapide, Mr le Maire donne lecture du projet, de la convention d'adhésion et demande au conseil de décider si on met en place ce service pour notre commune.

Vote : 8 votes Pour. Mise en place de l'offre de paiement Payfip en ligne proposé par la DGFIP approuvé.

- **Questions diverses :**

- Information sur les « biens sans maître » :

Les biens sans maître sont des biens immobiliers, parcelles bâties ou non bâties dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession.

A l'issue d'une enquête permettant de s'assurer que le bien est effectivement sans maître, la commune peut incorporer le bien dans son domaine.

Une enquête va être réalisée sur notre commune avec la collaboration de l'API. Dans un premier temps, les parcelles concernées vont être répertoriées.

- Dates des prochaines animations sur la commune :

- Bus Api Truck's : jeudi 25 juillet, jeudi 26 septembre, jeudi 10 octobre de 18h00 à 21h00.

- Dimanche 01 septembre à midi à la salle polyvalente pour la fête de Moriat : repas organisé par la commune, préparé par l'auberge des Tilleuls de Saint-Martin-des-Plains, animé par "Aline". Montant de la participation financière des habitants à définir : après discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter la participation : ce sera 15 Euros comme les années précédentes. M. le maire demande au conseil d'autoriser la commune à récupérer les chèques à l'ordre du Trésor Public pour le paiement des repas de la fête de Moriat :

Vote : 8 votes Pour. Approuvé.

- Samedi 14 décembre après-midi : Spectacle pour le "Noël des enfants" avec "Guignol".

- Dimanche 05 janvier 2025 après-midi : Vœux du maire et galette.

- Dimanche 02 février 2025 midi à la salle polyvalente : Repas du "ccas" pour les plus de 65 ans de la commune.

Vote : 8 votes Pour. Approuvé.

- Information projet de crématorium :

Un projet de réalisation d'un crématorium entre les départements du Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Cantal a retenu notre commune pour l'implantation. Le projet qui comprend un bâtiment et un grand parking, a besoin de 4000 à 5000 m2 de terrain qui sont disponibles zone artisanale communale de Bardinoux (à côté de l'entreprise Védrine).

L'installation de cette entreprise sur notre commune rapporterait environ 45 000 Euros par an. Avant de présenter un projet plus précis et de réaliser une enquête publique, il est nécessaire de demander l'avis du conseil municipal.

M. le maire demande si le conseil est d'accord pour une étude du projet :

Vote : 8 votes Pour. Approuvé

- Attention l'adresse de la boîte mail de la mairie a changée :

mairie-moriat@orange.fr

Fin de séance 21h15.